



PAR COURRIEL

Québec, le 24 mars 2020

Madame Caroline Clark  
Directrice générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Vice-présidence à la prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
2710, rue Bachand, 1<sup>er</sup> étage  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6  
[caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca)

**Objet : Questions complémentaires du 24 mars 2020 – L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés**

Madame,

En référence au dossier actuellement à l'étude, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce projet, vous soumet les questions suivantes :

1. Les écocentres sont-ils des établissements tels que définis à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (c. S-2.1)? Si non, à quelle catégorie d'endroit encadré par la CNESST correspondent-ils?
  - a) Considérant que les particuliers sont susceptibles d'y déposer des débris de construction contenant de l'amiante, quelles mesures sont prises afin de connaître l'ampleur de cette pratique, d'en mesurer les impacts et de protéger les travailleurs?
  - b) Des campagnes d'échantillonnages des déchets et de l'air ont-elles déjà été réalisées dans ces lieux?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 mars prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission